

## ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Le scrutin pour l'élection de trois juges au tribunal de commerce a été ouvert ce matin à 9 heures, sous la présidence de M. Achille Scrépel, adjoint.

Voici le résultat du vote :  
MM. J. Bte D-frenne de Lannoy, juge, 137 voix; Achille Vernier, juge, 136; Edouard Ferrier, juge-suppléant, 134.

En conséquence MM. J. Bte D-frenne, Achille Vernier et Edouard Ferrier sont élus membres du Tribunal de Commerce de Roubaix.

On voit qu'on ne peut reprocher aux électeurs de Roubaix l'indifférence montrée à Lille, où l'élection n'a pu aboutir mercredi dernier, faute de votants.

M. Bianchi, clerc national de France à Rome, a informé mardi officiellement M. le Sous-Préfet de Cambrai de l'élévation de son Eminence Mgr Régner au cardinalat. Sa dépêche, partie de Rome à midi, est arrivée à Cambrai à midi 49.

M. le Préfet du Nord s'est rendu à Cambrai, pour féliciter le nouveau cardinal.

Mercrèdi à midi, M. le Sous-Préfet de Cambrai s'est rendu en uniforme au palais archiépiscopal pour y faire une visite officielle à son Eminence.

Comme il ne doit exister jamais plus de soixante-dix cardinaux, le Pape n'en désigne de nouveaux que lorsque plusieurs sont décédés.

Avant cette promotion, il déclare à son Consistoire secret, ceux sur lesquels il a jeté les yeux pour les élever au cardinalat.

Ce fut en 1586 que Sixte-Quint fixa à soixante-dix le nombre des cardinaux : le chapeau et la barrette rouge leur avaient été donnés comme marque de leur dignité par Innocent IV en 1245; Boniface VIII joignit à ces insignes la robe de pourpre. En 1630, Urbain VIII décréta qu'ils porteraient le titre d'Éminence.

Avant 1789, la France avait ordinairement dix cardinaux; aujourd'hui le nombre en est restreint à six, choisis parmi les archevêques et les évêques. Le gouvernement leur assure un supplément de 10,000 francs, et 45,000 francs pour frais d'installation.

Lorsque un archevêque ou évêque d'une nation autre que les États pontificaux est élevé à la dignité cardinalice, s'il n'est point présent au consistoire dans lequel a lieu sa promotion, immédiatement après ce consistoire un garde-noble part de Rome avec mission de lui porter la calotte rouge. Ce garde-noble, qui est toujours un des membres d'une des familles princières de Rome, a ordre de voyager nuit et jour et de remettre la calotte au cardinal à quelque heure du jour ou de la nuit qu'il arrive à destination.

Le garde-noble qui apporta la calotte au cardinal Giraud arriva à Cambrai vers deux heures du matin. Son Eminence dut se lever pour recevoir l'envoyé pontifical.

La barrette rouge est remise par le chef de l'Etat auquel appartient le nouveau cardinal. Pour son Eminence le cardinal Régner, cette remise sera donc faite par le maréchal de Mac-Mahon. Jadis cette cérémonie avait lieu dans la chapelle des Tuileries. Il est probable qu'elle se fera maintenant dans la chapelle du palais de Versailles. En France, aujourd'hui, M. de Mac-Mahon est le seul avec le président de l'Assemblée, qui en dignité soit supérieur aux cardinaux.

Quant au chapeau rouge les nouveaux élus sont, dans la règle, obligés d'aller à Rome le recevoir de la main même du Pape. D'ailleurs les cardinaux non-italiens ne sont tenus à se rendre à Rome que dans certaines circonstances spéciales, notamment en cas de mort du souverain-pontife pour être son successeur, eux-mêmes sont aptes à être élus.

Mercrèdi soir, vers 10 heures, quelques instants après la sortie des derniers ouvriers de la filature de M. D. Wibaux-Florin, un incendie s'est déclaré dans le séchoir de la teinturerie, à proximité du bâtiment de filature.

Les veilleurs de l'établissement, aussitôt alarmés, ont pu, aidés de quelques voisins apporter les premiers secours avec la pompe de la maison, en attendant l'arrivée des pompiers qui sont venus cependant très rapidement.

Le feu, alimenté par le coton et les perches du séchoir, s'est propagé avec une rapidité effrayante aux bâtiments de la teinturerie et aux magasins de laines poignées qui lui sont contigus. En moins d'un quart d'heure, tout était en flammes.

Grâce à l'activité déployée par les pompiers et à la bonne direction des secours, le bâtiment de la filature a pu heureusement être préservé.

Toute la toiture, les salles du séchoir, une partie de la teinturerie et des magasins de laines ont été la proie des flammes.

Vers 1 h. 1/2 du matin, tout danger avait disparu pour les bâtiments avoisinants, et on s'est borné à circonscrire le foyer de l'incendie qu'on est parvenu à éteindre graduellement.

Les pertes, évaluées de 50 à 60,000 fr., consistent principalement, outre les

bâtimens, en cotons filés, laines teintes et en manutention, matériel et accessoires de teinturerie. — L'assurance est couverte par onze compagnies.

La cause de ce sinistre est resté jusqu'à présent tout à fait inconnue.

M. D. Wibaux-Florin vient d'adresser la lettre suivante à M. le commandant des pompiers :

Roubaix, le 25 décembre 1873.  
Monsieur Barbotin, commandant le bataillon des Sapeurs-Pompiers.

Je viens rendre hommage au zèle et au dévouement déployé par tout votre bataillon la nuit dernière dans l'incendie de mon établissement.

Je suis heureux de pouvoir vous déclarer que c'est à la rapidité de l'organisation des secours, ainsi qu'à la bonne direction que vous leur avez donnée, que ma filature a dû être préservée de l'incendie.

Veillez donc être mon interprète près de vos hommes pour leur exprimer ma reconnaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commandant, avec mes remerciements sincères, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Signé : D. WIBAUX-FLOREN.  
Vous trouverez inclus fr. 300 que veuillez verser en mon nom à la caisse de secours du bataillon.

On annonce un projet de loi concernant les brevets d'imprimeurs.

Le gouvernement de la déseu nationale a rendu libre l'industrie de l'imprimerie.

Il n'y aurait rien à dire sur le décret du gouvernement du 4 septembre, si, en rendant libre pour tous l'industrie de l'imprimerie, il avait indemnisé les imprimeurs.

Malheureusement, ce décret, fait à la hâte, comme tout ce qui se faisait à cette époque, a été, non pas une œuvre d'émancipation mais bien une œuvre de spoliation.

Tous les imprimeurs qui exerçaient à cette époque étaient pourvus d'un brevet qu'ils avaient payé.

Du moment que le privilège est aboli par un décret, il est souverainement juste qu'ils rentrent dans les fonds qu'ils ont versés pour obtenir le bénéfice du privilège qu'on a annulé.

Les titulaires d'autres charges, beaucoup moins importantes, ont été indemnisés par le gouvernement impérial lorsque le monopole en a été aboli.

C'était de toute justice.

La justice de l'observation que nous faisons en faveur de l'imprimerie, si injustement dépossédée ne peut manquer d'être reconnue par quiconque juge les choses avec impartialité.

Nous appelons l'attention de nos députés sur cette question intéressante.

Voici la liste des différents corps dans lesquels seront envoyés les jeunes soldats de la classe de 1872, appartenant au département du Nord :

La première partie du contingent, composée des jeunes soldats qui seront retenus plus d'un an sous les drapeaux, sera distribuée entre les régiments suivants :

Cavalerie : 10e cuirassiers, 4e et 13e dragons, 5e et 7e chasseurs, 2e, 3e et 9e hussards, 1er chasseurs d'Afrique et Ecole de cavalerie.

Artillerie : 1er, 12e, 20e, 22e, 25e, 26e, 30e régiments; — régiment d'artillerie pontonnier; 1er et 20e régiments train d'artillerie, 10e compagnie d'artillerie.

Génie : 1er et 3e régiments.

Equipages militaires : 1er escadron du 1er régiment; 1er escadron du 3e; 1re compagnie d'ouvriers constructeurs.

Infanterie : 2e, 19e, 21e, 33e, 41e, 56e, 65e, 67e et 82e de ligne.

Chasseurs à pied : 4e, 5e, 19e bataillons.

Zouaves : 1er régiment.

Ouvriers militaires d'administration; 1re, 2e et 13e sections.

4e section d'Infirmiers militaires.

Sapeurs-Pompiers de Paris.

La deuxième portion du contingent, composée des jeunes soldats qui ne sont pas incorporés pour plus d'une année, sera partagée entre les régiments suivants :

Artillerie : Train, 1er et 2e régiments.

Chasseurs à pied : 1er et 25e bataillons.

Infanterie : 8e, 33e, 73e, 84e, 110e et 127e.

Une amélioration qui était depuis longtemps réclamée par les voyageurs en chemin de fer, paraît devoir être bientôt réalisée. Nous voulons parler du chauffage des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe et d'un système que la compagnie de l'Est, justement préoccupée de cette question, expérimente en ce moment.

Les voyageurs partant jeudi dernier de Paris par le train de midi, ont été tout surpris en entrant dans les wagons du sentiment de bien-être qu'ils éprouvaient. Ils ne tardèrent pas à en reconnaître la cause : en examinant l'intérieur, ils remarquèrent des conduits appliqués contre les parois, et, sous les banquettes, des bouches de chaleur qui entretenaient dans les wagons une température qu'on peut évaluer à une douzaine de degrés.

Les appareils auxquels correspondent les tuyaux sont placés sous les wagons. Ils consistent en un calorifère de 60 à 70 centimètres de diamètre; une conduite de chaleur traverse le wagon dans sa longueur avec des bouches placées de distance en distance, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

La température reste égale malgré le va-et-vient des voyageurs aux stations.

Nous continuons à recueillir, dit le *Moniteur belge*, les récits des expériences faites avec le mélange de terre et de houille, en mettant sous les yeux de nos lecteurs les résultats obtenus. Sous ce titre : « Houille-terre à la soude, » on lit dans la *Gazette de Liège* :

« De divers côtés nous arrivent des communications qui confirment l'utilité pratique de l'invention mentionnée. L'essai en a été fait dans plusieurs hospices et établissements publics de Hasselt, et il a donné les résultats les plus satisfaisants. Voici maintenant comment cette composition se prépare dans un grand nombre de maisons de cette ville. On mélange deux mannes de terre végétale avec une manne de cendres et une grosse demi-manne de charbon menu; on mêle bien, on arrose le tout d'eau dans laquelle on a fait dissoudre trois quarts de kilogrammes de sel de soude, puis l'on forme, à l'aide de cette pâte, des boulettes de dimensions ordinaires. Ces boulettes brûlent et chauffent, nous assure-t-on, aussi bien que les hochets de charbon.

« Nous recommandons le procédé avec d'autant plus de confiance que, depuis deux jours, l'essai en a été fait dans les bureaux de la *Gazette de Liège* et que là, comme partout ailleurs, on s'est parfaitement chauffé à l'aide de la composition nouvelle. Les administrations publiques et les particuliers feront bien d'essayer comme nous; il y a là une source d'économie que personne ne peut négliger et que nous engageons tous les gens charitables à faire connaître, surtout aux familles indigentes.

« Un honorable pharmacien de Liège nous écrit ce matin :

« Encore quelques essais aussi concluants que celui que je viens de faire du chauffage économique mentionné dans votre numéro d'hier, et je n'hésiterai pas à proposer une statue à l'heureux inventeur qui aura procuré à la classe pauvre le moyen de se préserver économiquement des rigueurs de l'hiver et, qui sait ? de conjurer peut-être un péril social.

« N'ayant pas de terre à ma disposition, j'ai cependant voulu savoir si le sel de soude pouvait procurer à des mauvais chauffages les qualités qu'il n'a pas. J'ai donc fait un mélange de très-peu de menu et de résidus très-cendrés provenant des feux de la ville. J'ai arrosé le tout d'une dissolution de soude et j'ai obtenu un chauffage flamboyant qui a brûlé avec un ardeur inaccoutumée.

Un dentiste, du nom de Distinghen, demeurant rue du Collège, a été arrêté pour exercice illégal de la médecine.

Hier matin a été rapportée au bureau central de police une chaîne en or. Cet objet est à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Une petite charrette à bras, trouvée dans la rue Pavrée, peut être réclamée au post des sergents de ville.

Dans la soirée du 24 courant, vers 8 heures, deux douaniers de Marcq-en-Barœul étant en embuscade ont aperçu deux individus qui sortaient d'un champ et se dirigeaient vers un endroit de la route où se trouvaient déposés dans un fossé quatre paquets de fil pesant chacun 12 kilos. A la vue des douaniers ces deux individus ont cherché à fuir, mais, ils ont bientôt été atteints et remis aux mains de la gendarmerie, qui les conduira demain à Lille.

Ces deux hommes, nommés Nauve et Férier, originaires de Belgique, n'ont pas voulu faire connaître où ils avaient pris ces paquets qu'ils devaient joindre à deux autres trouvés dans un champ voisin. Ces six paquets de fil représentent une valeur de 200 francs environ.

Dimanche, dans la soirée, un incident déplorable a mis en émoi la commune de Lécluse. Deux jeunes gens de l'endroit s'étant pris de querelle dans un estaminet, en sont venus aux mains. Mais, immédiatement, les personnes qui se trouvaient dans le cabaret, séparèrent les combattants. L'un des jeunes gens jura de se venger; il sortit et alla se cacher sous une voiture près du cabaret, attendant le départ de son camarade. Peu de temps après, il l'aperçut, accompagné d'une femme qui voulait leur éviter toute nouvelle discussion.

Le jeune homme qui était caché, se leva et suivit à quelques distances son ennemi; puis au moment où ce dernier allait pénétrer dans sa maison, il s'élança sur lui et lui plongea son couteau dans le côté droit. Le blessé s'écroula de suite. On lui prodigua les premiers soins et on reconnut que les intestins sortaient de la blessure. La victime est dans un fâcheux état.

Le coupable, en quittant le lendemain la commune, a déclaré à ses parents qu'il allait se noyer.

Police correctionnelle de Lille du 21 décembre. — Une dizaine d'individus qui, sans être libraires ni munis d'une autorisation spéciale à cet effet, ont colporté et vendu des journaux et des brochures sur la voie publique ou des kiosques pour leur propre compte ou le

compte d'un tiers moyennant salaire, sont condamnés chacun à 25 francs d'amende. Les propriétaires des ouvrages vendus par des tiers sont pénalement responsables des amendes.

Sept fraudeurs, arrêtés sur la frontière, introduisant du tabac étranger, sont condamnés de quinze jours à un mois de prison et chacun à 500 francs d'amende.

Edouard Vandercroisen, ouvrier tisseur à Roubaix, quinze jours de prison pour avoir maltraité un de ses camarades.

MARCHÉ AUX GRAINS DE LILLE DU 24 DÉCEMBRE 1873. — Blés blancs, marées, 71; hectolitres amenés, 1009; hectolitres vendus, 999.

Blés macaux, marées, 14; hectolitres amenés, 193; hect. vendus, 128.

Prix des blés blancs, de 28 fr. 50 à 34,75 l'hectol.

Prix des blés macaux de 27 à 33 fr. 75 l'hectolitre.

Vente lente, baisse moyenne de 50 c. à l'hectolitre.

Remis en magasin, 40 hectol. de blés blancs et 81 de macaux.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 23 DÉCEMBRE. — Léonie Devinek, rue Philippe-le-Bon. — Edmond Lennou, rue de la Barbe d'or. — Henri Moulart, rue des 3 Ponts. — Clémence Descat, rue du Vieil Abreuvoir. — Maria Vanoverschelde, rue de Lille. — Clémence Derumaux, sentier de la Potellerie. — Jules Florquin, rue de Lille. — Marie Drubbele, rue des Filatures. — Albert Bootts, rue d'Italie. — Désiré Bayart, rue de l'Avocat.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 23 DÉCEMBRE. — Marie Castelain, 1 an, rue de la Basse-Mazure. — Arthur Lefebvre, 6 mois, au Pile. — Joséphine Desmet, 9 mois, rue du Ballon. — Marie Delplanque, 7 mois, rue Turgot. — Flore Vandevorde, 4 an, rue de l'Arc. — Marie Demulder, 26 ans, à l'hôpital.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 24 DÉCEMBRE. — Noël Walla, rue Vaucanson. — Paul Cocheux, au petit Beaumont. — Joséphine Barbier, aux Trois-Ponts. — Victor Réquillart, rue du Grand-Chemin. — Florence Demoy, rue des Longues-Haies. — Daniel Ramon, rue de la Paix. — Emile Cornil, rue du Luxembourg. — Zoé Fossiez, rue de l'Hommelet. — Léopold Gauterman, rue de l'Époule. — Marie Boulet, rue du Parc. — Marie Voet, au Pile. — Auguste Feret, à l'Époule.

Du 25. — Charles Ichan, rue Jacquart. — Victor Otrage, rue d'Espagne. — Léviine Catrice, rue de l'Époule. — Joseph Devos, rue des Longues-Haies. — Clémence Laes, rue de Beaurwaert. — Fortuné Willem, rue Notre-Dame. — Rosalie Declercq, rue d'Alma. — Lucier Tettelin, rue de Wattrelos. — Clément Decuck, rue des Longues-Haies. — Henri Blanchard, rue des Filatures. — Jérôme Cnudde, Chemin des Couteaux. — Hélène Delin, rue de l'Époule. — Anna Delin, rue de l'Époule. — Sophie Florin, rue Vaucanson. — Zoé Solrin, rue de Nouveaux.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 24 DÉCEMBRE. — Henri Delobells, 52 ans, laveur de laines, rue Philippe-le-Bon. — Zélie Monnet, 8 ans, rue St-Antoine. — Michel Veevaert, 1 mois, au Fontenois. — D'heeden, présenté sans vie, rue St-Laurent. — Berthe Picavet, 2 ans, rue du Ballon.

Du 25. — Emile Gailliez, 4 ans, à la Basse-Mazure. — Gustave Bauters, 4 mois, rue Jacquart.

Cartes de visites.  
Lithographie Alfred Reboux, rue Nain, 1 Roubaix.

Nous avons le plaisir d'annoncer aux jeunes gens de la ville qui possèdent les premières notions de la langue allemande qu'un cours gratuit de conversation aura lieu chez M. T. New, rue du Moulin, les mardi et vendredi de chaque semaine, de 8 heures à 10 heures du soir à partir du 1er janvier 1874.

## Faits Divers

— Aux messes de minuit, hier, à Paris on a remarqué une affluente des plus considérables. Dans toutes les églises, excepté Notre-Dame où il ne se dit jamais de messe de minuit, une foule immense assiégeait les portes. A la Madeleine, où MM. Gaillard et Bosquin de l'opéra se sont fait entendre, les portes ont été fermées à 11 h. 1/2. La grande porte n'a même pas été ouverte.

— A Saint-Philippe, où la cérémonie était beaucoup plus simple et plus recueillie, on remarquait M. le comte de Paris. La messe basse était dite par le premier vicaire. — Il en a été de même à La Trinité, à Saint-Eustache et à N.-D. de Lorette.

— La *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonce que M. Gerhard Rohl, bien connu par ses nombreuses explorations en Afrique, est parti le 18 de ce mois de Sient pour le désert avec une caravane de 100 chevaux. Il se dirigera d'abord vers les oasis de Faralrah et de Dakhel.

— L'Indépendant des Pyrénées Orientales nous apprend qu'à Perpignan, depuis trois jours, la route est battue vers neuf heures au lieu de 7 h. 1/2 pour permettre aux militaires de la garnison d'aller entendre les conférences du Père Félix à la cathédrale.

— La *Boute-Loire* donne le récit d'une épouvantable catastrophe. Le courrier de la gare de Monistral à Saint-Pal-de-Chaleçon effectuait, avant hier son retour de Saint-Pal à la gare; il était six heures du matin. A l'un des tournants anguleux de cette route, une nappe de glace, sur laquelle le cheval se sentit glisser, le fit brusquement dévier à droite.

— La se trouve un précipice qui n'a même pas une banquette de secours.

Le cheval plonge dans le vide et une scène épouvantable se produit au milieu de la nuit la plus sombre.

La voiture contenait trois voyageurs de Saint-Pal, un homme et deux femmes, dont l'une est sa propre fille.

Le conducteur, lancé de côté, se relève couvert de contusions et presque sans connaissance; il jette des cris, appelle les voyageurs, un silence sinistre règne autour de lui! Pas un mot, pas un soupir ne répond à ses appels réitérés.

Ce malheureux, affolé, court à une centaine de mètres, au château de La Chomette, et, malgré les tortures qu'il endure, parvient à réveiller et amener du secours.

Arrivé sur le théâtre du sinistre, on ne voit plus qu'un bloc informe : une voiture brisée, un cheval renversé et, sous ces débris, les trois voyageurs. On s'empresse, on parvient à dégager cheval et voiture, mais, hélas! on ne retrouve plus que trois cadavres, défigurés, couverts de fractures. C'est une scène tragique qu'il est inutile de dépeindre.

— L'inquiétude règne depuis quelques jours dans la ville du Havre, au sujet du retard du steamer français la *Marguerite*. Ce qui ajoute encore aux angoisses de ceux qui comptaient des parents ou des amis à bord de ce bâtiment, ce sont les dépêches reçues de Hambourg et portant que, depuis le 14 décembre, une tempête épouvantable s'est déchaînée sur la mer du Nord avec une telle violence que les marins prétendent n'en avoir pas vu de semblable depuis 1855. On a appris en outre, que deux navires, le steamer anglais *Elba*, parti de Londres le 14, et le navire *Alwin*, se sont perdus corps et biens.

La *Marguerite* a été construite en 1862. Elle est mue par une hélice et mesure 376 tonneaux.

Des scènes déchirantes se produisent chaque jour dans les bureaux de l'armateur, qui sont assiégés par une foule de parents et d'amis des hommes de l'équipage.

— Le *Rappel* publie une lettre de Rochefort datée du 29 septembre, Brésil. — Il s'y plaint d'atroces souffrances causées par le mal de mer, mais se loue de la façon dont il est traité et annonce l'envoi d'un roman très gai dès que le roulis lui permettra de l'écrire.

— Les administrateurs du *Crédit foncier Suisse* sont déférés à la police correctionnelle. L'affaire est inscrite pour le 16 janvier.

— M. Albert Delpit, le *Petit moraliste* de la *Palrie* combat la thèse de ceux qui demandent le divorce, s'us prétexte de moraliser la famille. M. Albert D'ipit soutient que l'Amérique, où existe le divorce, est le pays du monde où la famille a le moins d'importance. Il donne à l'appui des preuves dont il a été le témoin oculaire :

« C'était à la Nouvelle-Orléans, à l'Académie de musique, théâtre où se jouent des ballets et des pantomimes. La salle était comble. Au moment où le rideau allait se lever, le bruit se répand dans le public qu'un steamer nommé le *Carter* venait de sauter, sur le Mississippi, à deux lieues de la ville.

« Au milieu de l'émotion générale, un jeune homme se lève à l'orchestre et s'écrie tranquillement :

« Le *Carter* a sauté? Tiens le *tiens* était dessus; j'hérite!

« Et il se rasseoit encore plus tranquillement.

« La représentation commence. Un acteur se dit qu'il faut prendre l'actualité au bond, et improvise, dans son rôle, la plaisanterie suivante :

« Deux planteurs se trouvent face à face dans un salon. Le premier salue le second; étonnement du second, qui dit :

« Je ne croyais pas, monsieur, avoir l'honneur d'être connu de vous.

« — Pourtant, monsieur, nous nous sommes vus déjà.

« — Où cela?

« — N'étiez-vous pas, la semaine dernière, sur le *Carter*, ce steamer qui a sauté?

« — En effet, monsieur.

« — Eh bien! c'est là que nous nous sommes vus. Nous nous sommes rencontrés dans l'air, je moutais pendant que vous descendiez.

« Le jeune héritier riait plus fort que personne. M. Delpit prit quelques informations: son père avait divorcé trois fois et il n'avait jamais connu sa mère.

— La *Roue britannique* commence une étude intéressante sur les Perses et les Persans. On y verra sous un aspect original la physiologie du shah qui a fait tant de bruit, au mois de juillet dernier, et qui eut le mauvais goût tout à fait oriental de ne pas laisser le moindre pourboire aux gens qui l'avaient servi.

Un des plaisirs du shah consiste à forcer les dignitaires de sa cour à chausser des patins et à se lancer sur la glace; une autre fois il entasse une douzaine d'aides de camp, de chambellans et de ministres dans un bateau en caoutchouc qu'on avait gonflé sur le bassin du jardin royal de Téhéran.

« Pendant ce temps, une personne dans la confidence royale avait, en secret, ouvert les soupapes.

« Le bateau fut poussé au milieu du bassin et à mesure que l'air s'en échappait, il enfonça graduellement pour finir par disparaître avec son riche équipage sans défense.

« Pendant un moment on ne vit à la surface du bassin que hauts bonnets de peaux d'agneau et calottes de toile; pendant un moment aussi il y eut un silence solennel. Puis une douzaine de têtes rasées se montrèrent agitant leur touffe de cheveux et une douzaine de bouches et autant de nez soufflèrent à l'unisson à mesure que leurs propriétaires émergeaient de l'eau et regagnaient lentement la rive.

« Le shah riait à se tordre, et il était si enchanté du succès de sa plaisanterie que, quand ses victimes sortirent ruisselantes de leur bain forcé et s'approchèrent de lui grelottantes, son premier mot fut de leur dire : « Quoi de nouveau chez les poissons? »

« D'autres raisons encore que ce fond de naïveté barbare et enfantin empêchent les Persans de se familiariser avec nos idées, et nos mœurs.